

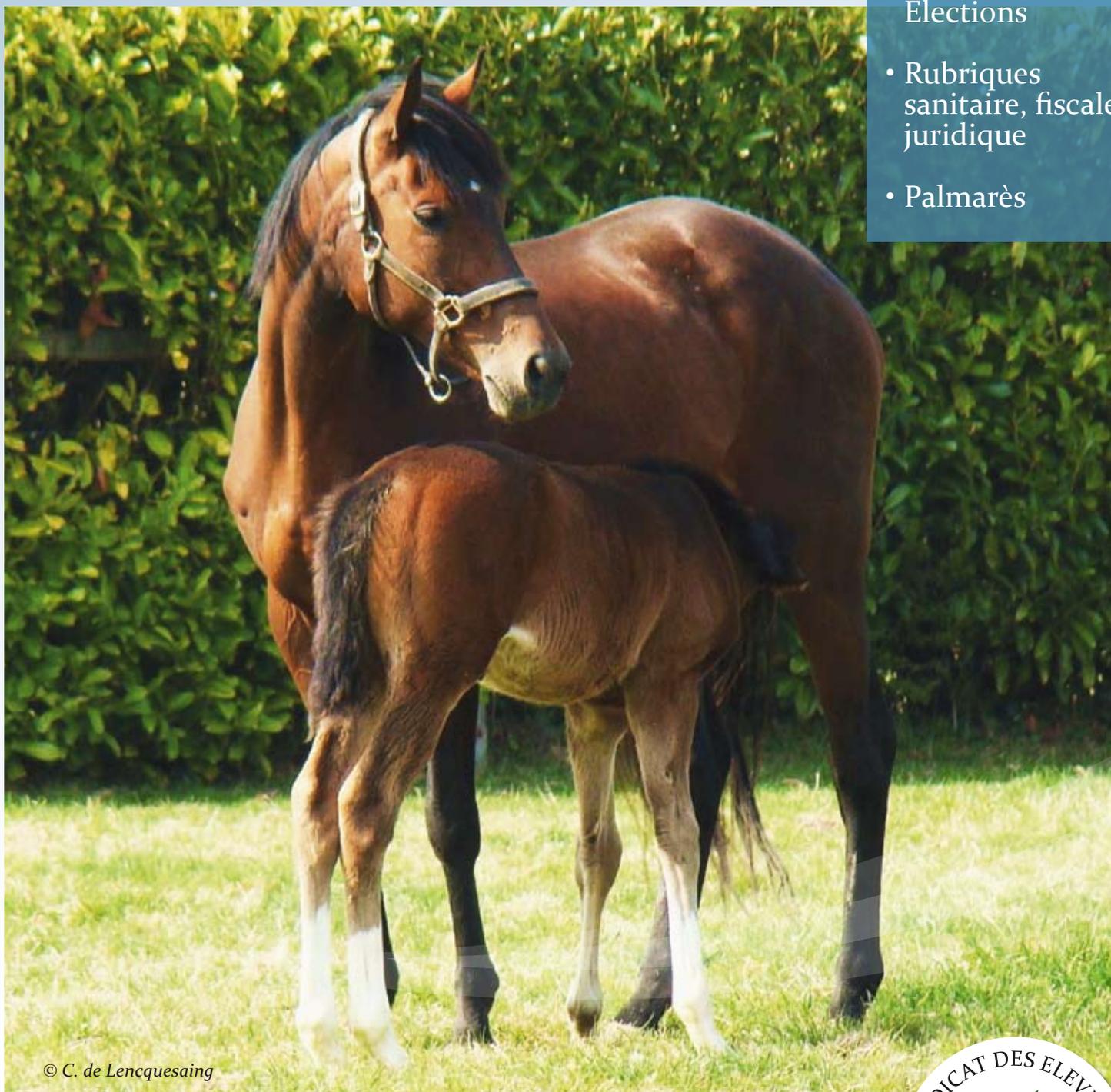


Le Courrier des Éleveurs

Avril 2011

Dans ce numéro

- Actualité des régions
- Dossier spécial - Elections
- Rubriques sanitaire, fiscale, juridique
- Palmarès



© C. de Lencquesaing

257, avenue Le Jour se Lève
92655 Boulogne Cedex
Tél.: 01 47 61 06 09 - Fax: 01 47 61 04 74
info@syndicatdeseleveurs.fr





Le mot du Président

Chers Eleveurs,

Vous avez exprimé massivement votre opinion lors des élections du Syndicat des Eleveurs et je vous en remercie. La force de votre message apporte la légitimité nécessaire au nouveau Comité mis en place le 6 mars 2011.

Je tiens également à remercier les 67 éleveurs qui se sont portés candidats pour siéger au Comité. Votre volonté de vous investir dans la vie associative de notre Syndicat est un réel appel au dynamisme pour tous ceux qui ont été élus.

Aux battus, je donne rendez-vous aux prochaines élections en espérant avoir l'occasion d'échanger avec eux très prochainement.

Aux élus, je dis attelons-nous vite à la tâche car nous sommes porteurs d'un mandat moral confié par l'ensemble des éleveurs. Je salue les sortants et je les remercie pour le bon travail effectué sous la Présidence de Bernard Ferrand qui a su fédérer toutes les familles de l'élevage pendant son mandat et laisse aujourd'hui derrière lui un Syndicat en ordre de marche.

La richesse de notre Syndicat c'est sa diversité ! Il était important que toutes les sensibilités soient représentées. Le nouveau Comité est le reflet de la diversité de notre élevage et cela sera assurément sa grande force à l'avenir.

Mon parcours d'éleveur est polyvalent, il est le miroir de beaucoup d'éleveurs français. J'éleve depuis 25 années, des pur-sang, des AQPS à vocation plat et obstacles. J'ai également été propriétaire et porteur de part d'étalons. J'ai un haras de 35 hectares avec 7 poulinières. Votre soutien au vote national comme lors du vote pour mon accession à la Présidence le 15 mars dernier a été fort et m'a permis de prendre la mesure de la responsabilité qui est la mienne afin de mener à bien les prochains combats qui nous concernent tous car ils mettent en péril l'équilibre économique de nos exploitations et de notre filière.

Dès maintenant, nous présenterons un front uni pour défendre à tout prix le statut agricole du métier d'éleveur qui doit permettre à chaque exploitation d'être viable et à tout éleveur, avec ou sans sol, de voir le fruit de son labeur exploité en courses. Je serai épaulé dans cette tâche par des commissions fortes et un bureau dans lequel chaque élu sera un précieux outil, avec sa sensibilité et ses compétences, œuvrant pour construire un modèle meilleur.

Enfin, j'apprécie particulièrement l'engagement à mes côtés de Charles-Henri de Moussac et de Jean Biraben, respectivement vice-présidents du Plat et de l'Obstacle, représentant à eux deux toute l'expérience, la diversité de notre élevage, et le savoir-faire français.

Ainsi, je mènerai un Syndicat fort, un Syndicat représentatif et écouté auprès de France Galop, des instances nationales, ministérielles et parlementaires.

Je demeure, tout comme les membres du Bureau et du Comité, à l'écoute de l'ensemble des éleveurs, car il s'agit là de notre raison d'être.

Loïc Malivet

Calendrier des Éleveurs

- **Samedi 14 mai :**
Ventes de 2 ans montés Arqana (Saint-Cloud)
- **Mercredi 29 juin :**
Ventes d'été Arqana (Saint-Cloud)
- **Du lundi 22 août au jeudi 25 août :**
Ventes de Yearlings Arqana (Deauville)
- **Nouveau rendez-vous pour les yearlings à Deauville :**
Arqana crée une nouvelle vente le mardi 15 novembre (le lendemain de la vente de chevaux à l'entraînement) qui remplacera la vente de yearlings de décembre.
Clôture des inscriptions le 15 avril.

ANGLO Course France

L'ouverture des jeux hippiques est un réel danger, mais je crois qu'il ne faut pas sombrer dans la sinistrose car cela peut-être aussi une grande chance pour nos courses si tous les acteurs de la filière sont solidaires et inventifs.

En bons entrepreneurs, les Sociétés Mères et le PMU ont bien réagi en appliquant la recette des grandes sociétés commerciales : AUGMENTER L'OFFRE, recette qui, jusqu'à aujourd'hui, a fait ses preuves même si elle a des limites.

Pour la race anglo-arabe, il s'agit d'une formidable opportunité. En effet, en 2011, plus de 40 courses AA seront programmées sur Equidia, ce qui va apporter aux anglos une plus grande visibilité et une notoriété accrue auprès des turfistes, qui apprécient la régularité des courses ce qui est incontestablement l'apanage des épreuves AA.

Le partenariat avec le Syndicat des Eleveurs de Chevaux de Sang de France est aussi la confirmation d'une reconnaissance accrue et d'une solidarité de la grande famille des courses. En retour, il est certain que le Syndicat National Anglo Course sera un partenaire loyal et actif aux côtés de leurs grands frères.

Si nous savons rester vigilants, solidaires et enthousiastes, nos courses continueront à perdurer longtemps pour le bonheur de tous.

Cordialement.

Le Président d'Anglo Course France
Ch. Bellot

Assemblée Générale du Sud-Est

Le 11 février 2011 avait lieu l'AG Ordinaire de l'Association des Eleveurs Sud Est/Corse à Calas. L'association fut honorée cette année encore de la présence du Président Bernard FERRAND.

Nombreux furent les participants.

Son président régional Denis BENSUSSAN donna lecture du rapport moral qui fut adopté à l'unanimité par les présents et représentés tout comme le rapport financier effectué par le Secrétaire Général et Trésorier, Emile EYVASO.

Bernard FERRAND intervint ensuite sur trois points: l'importance d'avoir un syndicat riche d'adhérents et fort de propositions afin de le conforter dans sa représentativité vis à vis des instances dirigeantes; la bonne tenue du PMU face à l'ouvertures des paris en ligne et enfin, sa façon d'envisager une nouvelle gouvernance de FRANCE GALOP dans laquelle les acteurs des courses au galop sont actuellement sous-représentés au Conseil d'Administration.

Denis BENSUSSAN clôtura l'AG et convia les membres à un repas convivial au cours duquel fut procédé au tirage au sort des saillies offertes par l'association: ANABAA BLUE, NAAQOOS, SPIRIT ONE et WHIPPER.



Nouveau bureau de l'AFAC

Voici la composition du nouveau bureau de l'AFAC :

Président :
Yves Plantin

Vice-Présidente et déléguée au Comité du Syndicat des Eleveurs :
Axelle Nègre de Watrigant

Secrétaire :
Eric Dell'Ova

Trésorier :
Jean-Marc de Watrigant

Membres :
Dominique Akel,
Jean Biraben,
Jean-Pierre de Gasté,
Damien de Watrigant,
Jean-Claude Di Francesco,
Jean-Paul Larrieu,
Robert Litt,
Sergio Raffaello,
Jean-Pierre Totain,
Raymond Vitre.



Nouveau visage pour Osarus



Emmanuel Viaud rejoint l'équipe d'Osarus en qualité d'Auctioneer, en charge du développement commercial après 6 années passées dans le cabinet d'assurances hippiques Le Centaure de Christophe German.

Rappelons qu'Emmanuel Viaud au cours de ses vingt années passées dans l'industrie des courses et de l'élevage était venu, de 2000 à 2002, rejoindre l'équipe du Syndicat des Eleveurs sous la présidence de Charles-Henri de Moussac. « Les ventes Osarus sont une réelle alternative pour les éleveurs Français. Elles répondent d'ores et déjà à l'attente de nombreux éleveurs, nous les remercions de leur confiance. Soyez certains que nous dépenserons beaucoup d'énergie pour que ces ventes se développent rapidement ! » nous a confié Emmanuel.

Utile

La grille des salaires bruts et des charges sociales applicables, dans le Calvados, à compter du 1^{er} janvier 2011 est disponible sur le site du Syndicat des Eleveurs, rubrique documentation, sous rubrique sociale.

Indemnité Temporaire d'Inaptitude

Un décret du 16-09-2010 a ouvert le droit à cette indemnité aux salariés agricoles (les salariés du régime général l'avait déjà) en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle, dans l'attente d'être reclassés ou licenciés.

Retraite

Désormais un numéro unique pour tout savoir sur la retraite : le 3960 ou à partir d'un mobile, le 09 71 10 39 60

Social

CDD senior

C'est, en agriculture, la création d'un décret du 14 septembre 2010 avec pour but de favoriser l'embauche des seniors et de leur permettre ainsi d'acquiescer les trimestres manquants pour bénéficier d'une retraite à taux plein.

- Le travailleur doit remplir deux conditions : être inscrit comme demandeur d'emploi et justifier manquer d'au maximum 8 trimestres de cotisations.
- Caractéristiques du contrat : durée maximale de 24 mois, non renouvelable – non paiement de l'indemnité de fin de contrat.

Les EPI

Ce sont les Équipements de Protection Individuelle qui doivent être envisagés lorsque la suppression des risques s'avère impossible ... C'est bien le cas dans les haras et sont visés ici les chaussures de protection, les casques d'entraînement, les protections contre les bruits dépassant 80 décibels, les filtres à particules pour utiliser des produits phytosanitaires etc....

Les bons EPI doivent être estampillés « CE » (conformes aux directives européennes). L'employeur doit fournir les EPI, les entretenir et veiller à ce qu'ils soient utilisés.

Voici les principes généraux de précaution énumérés au Code du Travail (L4121-1) :

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques qui ne peuvent être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme notamment dans la conception des postes de travail, le choix des équipements ou des méthodes de travail
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas ou moins dangereux
7. Planifier la prévention en intégrant notamment la technique, l'organisation du travail ou les relations sociales (notamment les risques liés au harcèlement moral)
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Salon des Etalons du Lion d'Angers

Le pari pouvait paraître osé : convaincre les éleveurs privés de l'Ouest de déplacer leurs étalons lors d'un salon, le temps d'une journée dans les infrastructures du Lion d'Angers. Et pourtant, fort de l'appui de l'Asselco et de l'association des AQPS de l'Ouest, 38 étalons ont été présentés aux 1500 éleveurs venus ce 15 janvier.

Jean-Marie Baradeau, responsable du site du Lion d'Angers à l'initiative de ce projet ambitieux, s'est réjoui du succès de cette première édition : « Le bilan est extrêmement positif : 1500 éleveurs présents, une très belle journée ensoleillée, 500 repas chauds servis dans l'espace restauration, de nombreux contacts et contrats de saillie signés, des partenaires et exposants enthousiastes, une ambiance conviviale. Il convient désormais de transformer l'essai. ». Il apporte ensuite les précisions suivantes sur l'organisation du Salon en 2012 : « Des améliorations

sensibles seront apportées à l'accueil des éleveurs dans le manège, l'espace public sera sensiblement augmenté, le confort visuel accru et des gradins pourraient compléter le dispositif. Les espaces restauration-exposants et haras seront agrandis. Une enquête réalisée auprès des éleveurs devrait permettre d'affiner l'accueil des étalons et des haras et de préciser le format souhaité pour le salon 2012 sur une ou 2 journées, les avis sont partagés. Afin de promouvoir en France et à l'international l'évènement mais également les atouts et la réussite du Grand Ouest en matière d'élevage, notamment en obstacle, la conception d'un DVD traduit en plusieurs langues. Le Salon pourrait devenir dès 2012 un véritable carrefour de l'élevage régional dédié à la promotion et au développement de toutes les entreprises oeuvrant à la valorisation des AQPS et Pur-sang élevés en Bretagne et en Pays de la Loire. »



Seconde édition de la Route des Etalons bas-normands 5 et 6 février 2011

1 week-end, 25 haras, 100 étalons, plus de 2500 visites comptabilisées dans les haras... qui avaient réservé aux éleveurs le meilleur accueil pour cette seconde édition de la Route des Etalons bas-normands. Découverte en images... et rendez-vous l'année prochaine !

Christine Dutertre, instigatrice du projet en 2010 et coordinatrice de l'événement revient sur la seconde édition : « La seconde édition de la Route des Etalons a connu un vrai succès et transformé l'essai, déjà réussi en 2010. Lors du premier week end de Février, les haras du Calvados et de l'Orne ont su se mobiliser autour de ce projet et ont reçu plus de 2500 visiteurs, ravis de découvrir tous les étalons stationnés dans ces lieux, mais encore d'échanger et passer un agréable moment autour d'une passion commune.

Cette manifestation a été réussie grâce au travail de fond, réalisé en amont par le Syndicat des Eleveurs et le FRBC qui ont joué pleinement leur rôle de soutien et de promotion. Jour de Galop, en ouvrant largement ses colonnes à cet événement et France Sire TV, en le couvrant en « direct » sur son site internet (toujours consultable), sont également à associer à ce succès, tout comme Paris-Turf et Equidia, ayant relayé l'information.

Seule ombre au tableau : lors de ce même week-end, se tenait dans le Sud Ouest l'assemblée générale régionale des éleveurs ainsi que le Grand Cross de Pau. Cette malencontreuse concurrence de calendrier devra être évitée à l'avenir... »



▲ Haras de Grand'cour (Abeth Mussat & Fabrice Besnouin)



▲ Haras de Bonneval



▲ Haras du Hoguenet



▲ Diner le soir



▲ Haras de Lonray (Bertrand Gouin & Patrick Barbe)



▲ Haras de la Cauviniere (Elizabeth Vidal)

Le Syndicat des Eleveurs remercie la Région Basse-Normandie pour son soutien financier à l'opération en 2011 dans le cadre des aides CPER, ainsi qu'aux partenaires de l'événement JDG, France-Sire et le FRBC.



▲ Haras de la Huderie (Berenger Bussy)



▲ Haras des Cruchettes



▲ Haras du Mesnil



▲ Haras du Mezeray



▲ Haras de Victot



▲ Haras du Camp Benard (Fabienne Simoes)



▲ Haras du Logis



▲ Haras Saint-Arnoult (Larissa Kneipp)



▲ Haras du Quesnay (Crique Head)

DOSSIER SPECIAL ELECTIONS

Présidents du Syndicat des Eleveurs depuis 1967

1967	Pierre de Gasté	1990	Michel Henochsberg
1975	Guy de Rothschild	1996	Charles Henri de Moussac
1982	Pierre Ribes	2007	Bernard Ferrand
1987	Jean Marie Mercier	2011	Loïc Malivet



Résultat du vote

Nbr Voix	Sont élus				
581	Roger Yves Simon	481	Pascal Noue	415	Jean Pierre Deroubaix
552	Jean Biraben	475	Antoine de Talhouët-Roy	412	Georges Rimaud
550	Nicolas de Lageneste	474	Anthony Baudouin	406	Jean Louis Lucas
540	Tim Richardson	462	Charles Henri de Moussac	401	Michel de Gigou
538	Christiane Head-Maarek	458	Pierre Julienne	393	Jean Paul Larrieu
524	Mathieu Daguzan-Garros	456	Patrick Chédeville	388	Louis Lafitte
493	Alain Régnier	448	Alain Chopard	386	Edwige Le Métayer
490	Jean Hugues de Chevigny	440	Bernard Ferrand	386	Antoine Lepeudry
490	Aliette Forien	426	Hubert Honoré	384	Antonia Devin
482	Loïc Malivet	417	Pierric Rouxel	381	Antoine Bozo

Nbr Voix	Ont obtenu				
372	Serge Boucheron	278	Anne Sophie Orrière-Dehetde	168	Jean Leprieur
371	Patrick Davezac	276	Marc Violette	164	Raymond Biétola
365	Patrick Boiteau	269	Larissa Kneip	160	Gérard Rollain
353	Gérard Samama	242	Jean Pierre Colombu	154	Jocelyne de Montaigu
348	Eric Puerari	239	Patricia Vittori	152	René Marc Giraud
336	Nicolas de Chambure	227	Hubert Harivel	147	François Xavier Chaussonnière
334	Jean Pierre de Gasté	214	Bernard Favennec	140	Christophe Rondelé
331	Patrick Barbe	213	Geneviève Neveux	122	Denis Burens
323	Patrick Fellous	204	Jean Pierre Quinson	115	Philippe Ehrmann
322	Sylvain Vidal	192	Guy Pariente	114	Ian D. Kellitt
313	Pierre de la Guillonnière	183	Juliette Ponté	98	Sophie Kocher
292	Yvon Lelimouzin	178	Jacques Bérès	86	Daniel Torcheux
				82	Alain Pinot

Analyse du vote 2011

	2011	Rappel 2007	Rappel 2003
Votants :	918	755	637
Nuls :	71	45	15
Exprimés :	847	710	622

Résultats par région

	Nbr de membres	Nbr de votants	% de votants
Ouest :	521	217	41,60
Sud Ouest :	472	187	39,61
Centre Est :	187	88	47,05
Sud Est :	71	24	33,80
Autres :	1148	402	35,01
Total :	2399	918	39,26

Trombinoscope des élus

▲ Anthony Baudouin ▲ Jean Biraben ▲ Antoine Bozo ▲ Patrick Chédeville ▲ Jean Hugues de Chevigny ▲ Alain Chopard

▲ Mathieu Daguzan-Garros ▲ Jean-Pierre Deroubaix ▲ Antonia Devin ▲ Bernard Ferrand ▲ Aliette Forien ▲ Michel de Gigou

▲ Christiane Head-Maarek ▲ Hubert Honoré ▲ Pierre Julienne ▲ Louis Lafitte ▲ Nicolas de Lageneste ▲ Jean-Paul Larrieu

▲ Edwige Le Métayer ▲ Antoine Lepeudry ▲ Jean-Louis Lucas ▲ Luc Malivet ▲ Charles-Henri de Moussac ▲ Pascal Noue

▲ Alain Régnier ▲ Georges Rimaud ▲ Pierric Rouxel ▲ Roger Yves Simon ▲ Antoine de Talhouët-Roy ▲ Tim Richardson

Messieurs Boucheron et Davezac rejoignent les rangs du Comité à la suite des démissions de Messieurs Ferrand et Malivet siégeant es qualité.

Il l'a promis...

François Fillon a promis jeudi des décisions « au plus tard cet automne » sur un allègement des charges sur le travail permanent dans l'agriculture pour une application début 2012, une mesure réclamée par les agriculteurs qui veulent retrouver leur compétitivité. » (une information du groupe GESCA)

Assemblée Générale du Syndicat des Eleveurs le 6 mars à Auteuil

Exceptionnellement, le Syndicat des Eleveurs tenait le 6 mars son Assemblée Générale en marge du dépouillement des bulletins de l'élection du Comité, conformément à ses statuts en présence de plus de 90 éleveurs.

Loïc Malivet, Trésorier, ouvre la réunion avec la présentation des comptes approuvés à l'unanimité moins deux voix.

Le Président Ferrand soumet son rapport moral aux adhérents du Syndicat et dresse le bilan de ces quatre années passées à la présidence. Il se félicite de la présence assidue du Syndicat dans toutes les réunions en France comme à l'étranger et souligne, en particulier, le très bon travail de la commission sanitaire ainsi que la diversité des sujets traités au cours de sa mandature. Il est satisfait de voir que le Syndicat a su fédérer l'AFAC, l'Association des chevaux arabes de courses et plus récemment ANGLO COURSES, l'Association des chevaux anglo-arabes de courses. Le Syndicat compte à ce jour 2383 membres et demeure ainsi l'association d'éleveurs la plus importante en France et en Europe.

Un point sur le taux de TVA de 5,5% est présenté par **Patrice Renaudin**.

Ce dernier propose les principales actions à entreprendre à la suite de l'annonce de la condamnation des Pays-Bas par la Cour de Justice européenne sur le taux réduit.

Plusieurs questions sont posées par l'assistance sur la prise de conscience des pouvoirs publics face à cette menace de perte du taux réduit.

Pierre Julienne présente ensuite l'action du Syndicat dans le cadre de la possible modification de l'espace de compétences de l'éleveur, une conséquence des Etats Généraux du Sanitaire souhaités par le Ministre de l'Agriculture en 2010. **Camille Vercken** donne à l'assemblée le tout premier bilan qu'il est possible de dresser sur la première génération de 2 ans éligibles à la surprime à 21%.

Tim Richardson, pour la commission sanitaire, cite le calendrier des prochains rendez-vous.

Lors des questions de l'assemblée, **Guy Pariente** demande au **Président Ferrand** quelles suites ce dernier souhaite donner au courrier qui lui a été adressé dans lequel il proposait de libérer un fond de 10 à 20 millions d'euros pour l'élevage et notamment pour les éleveurs en difficulté. **Bernard Favennec** remercie le Président Ferrand pour sa mandature et demande si le Syndicat, pour sortir les éleveurs de la crise, pourrait proposer un partenariat avec plusieurs banques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président, Le Bureau, les Commissions.

Réunis le 15 mars, dix jours après les élections, les nouveaux membres du Comité ont procédé à l'élection du Président et du bureau.

Loïc Malivet a été élu à la majorité absolue Président du Syndicat des Eleveurs.

Le bureau suivant, proposé par le Président, a ensuite été élu à l'unanimité :

Vice Président pour le plat : Charles-Henri de Moussac

Vice Président pour l'obstacle : Jean Biraben

Secrétaire Général : Mathieu Daguzan-Garros

Trésorière : Aliette Forien

Membres :

Christiane Head-Maarek • Jean-Hugues de Chevigny • Georges Rimaud • Roger-Yves Simon

Christian Bellot, Denis Bensussan, Bernard Ferrand, Axelle Nègre de Watrigant et le Docteur Yves Frémiot en tant que Présidents ou représentants délégués des groupements d'éleveurs rattachés au Syndicat viennent compléter le bureau.

Sur proposition du Président, les responsables de commission pourront siéger avec voix consultative.

Les Relations Internationales du Syndicat des Eleveurs seront assurées par Charles-Henri de Moussac.

Voici les Commissions et leur composition :

- **La Commission Elevage** en charge entre autres des questions liées aux ventes, aux primes, au programme plat & obstacle, sous la responsabilité de Hubert Honoré (hubert.honore@wanadoo.fr), est composée de : Antoine Bozo, Aliette Forien, Dr Yves Frémiot, Georges Rimaud et Pierric Rouxel.
- **La Commission Etalonniers** sera animée par Pascal Noue (p.noue@orange.fr).
- **La Commission Jeunes Eleveurs** dont les membres seront présentés ultérieurement, est sous la responsabilité d'Anthony Baudouin (anthony@hoguenet.com).
- **La Commission Sanitaire**, sous la responsabilité de Tim Richardson (timrichardson@harasfresnay.com), est composée de : Patrick Chédeville, Antonia Devin, Pierre Julienne, Jean-Paul Larrieu, Roger-Yves Simon et Pierre Losfeld (vétérinaire conseil du Syndicat).
- **La Commission Technique** (IFCE, équarrissage, transports, etc...) sous l'autorité de Roger-Yves Simon (roger.a.simon@wanadoo.fr) est composée de Jean-Pierre Deroubaix, Michel de Gigou, Pierre Julienne et Louis Lafitte.

Le Président, ainsi que l'ensemble des membres du bureau, des responsables et des membres des commissions sont à la disposition des éleveurs afin de répondre à leurs interrogations, d'échanger sur les questions d'élevage et sont ouverts à toutes leurs propositions.

SANDERS
NUTRITION EQUINE

Une gamme complète et adaptée

Repro Lac
Aliment complet d'allaitement pour poulains orphelins ou dont la mère n'a pas suffisamment de lait.

SERVICE URGENCE
disponible dans les 24H suivant votre appel téléphonique

Repro Foal
Aliment semi-lacté à utiliser dès les 3ers semaines jusqu'au sevrage...

La gamme Elevage SANDERS permet de couvrir l'ensemble des besoins alimentaires des poulains, poulinières et étalons.

SANDERS Nutrition Equine - Tél. 02 99 52 59 00 - E-mail : nutrition.equine@sanders.fr - www.sanders-nutritionequine.com

Passage du Fioul au Gazole Non Routier (GNR)

Afin de répondre aux nouvelles exigences européennes de réduction en soufre de la teneur des carburants, la France et le Royaume-Uni seront les deux derniers pays à l'aligner en 2011 sur leurs voisins européens en abandonnant l'usage du fioul dans les tracteurs et automoteurs.

L'utilisation de ce nouveau carburant est obligatoire :

- à partir du 1er mai 2011 pour les machines agricoles automotrices et les matériels de manutention,
- à partir du 1er novembre 2011 pour les tracteurs agricoles et forestiers.

Ce carburant détaxé, très similaire au diesel routier, sera également identifiable grâce à son marqueur rouge. Avec une teneur en soufre divisée par un facteur 100, il est moins polluant.



© C. de Lencquesaing

Nous n'avons pas connaissance à l'heure actuelle de la mise en place d'une « police du GNR ». Néanmoins, les éleveurs ne présentant que des factures de fioul dès 2011 pour récupérer les aides seraient susceptibles d'être contrôlés.

Attention : il est conseillé de le stocker au maximum 6 mois, de procéder à un nettoyage total de la cuve avant remplissage pour la première fois (et de vérifier que celle-ci est bien aux normes pour recevoir le nouveau carburant) et de ne pas lui faire subir des températures inférieures à -15 °C. Les fournisseurs prévoient de distribuer un GNR d'été et un GNR d'hiver à plus forte tenue des températures négatives. Il est recommandé de se rapprocher de son fournisseur pour vérifier les paliers de stockage et de saisonnalité qui peuvent varier d'un distributeur à l'autre.

Le GNR est indispensable pour le fonctionnement des tracteurs équipés de nouveaux moteurs mis sur le marché en 2011. Il est également adapté au fonctionnement des tracteurs en service, même de conception plus ancienne (moyennant un changement des filtres à carburant afin de les débarrasser des impuretés liées au fioul).

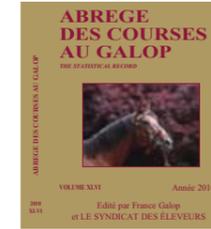
On s'attend à voir le prix du GNR plus élevé que l'ancien fioul FOD, non pas que la fiscalité qui lui est appliquée soit revue à la hausse, mais à cause de la répercussion du coût d'adaptation des infrastructures de stockage chez les distributeurs.

Du 1^{er} avril au 16 mai 2011 inclus, il sera possible de « télédéclarer » son dossier PAC sur le site du Ministère de l'Agriculture à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/telepac>

Etalonniers-Annonces !

Les factures du Répertoire des Etalons 2011 sont dues le 31 mars. Notre souhait est unanime : en finir avec la chasse aux retardataires qui prend un temps considérable et qui pourrait, à terme, nous amener à envisager un mode de paiement anticipé...

L'Abrégé des courses au Galop 2010 est sorti



L'Abrégé des Courses est l'outil indispensable pour les éleveurs et le monde du galop.

Cet ouvrage de 686 pages, incluant désormais l'étude des étalons par les valeurs, est le compte-rendu exhaustif des statistiques des courses et de l'élevage en 2010, pour les chevaux de Pur-Sang, Arabes, Anglo-Arabes, AQPS, en plat et en obstacle.

Sommaire

- Statistiques Plat et Obstacles (toutes races) sur les Propriétaires, Entraîneurs, Eleveurs, Jockeys, Etalons pères de gagnants, Mères de gagnants etc...
 - Résultats des Ventes aux enchères (toutes races) en 2010,
 - Pedigrees des gagnants de groupes en Plat en 2010,
 - Pedigrees des gagnants de groupes 1 en Obstacle en 2010 (disponible nulle part ailleurs !),
 - Nombre de juments saillies par les étalons de 2003 à 2010,
 - Chevaux français vainqueurs à l'étranger en 2010,
 - Index des Pères et des Mères de gagnants en plat et en obstacle.
- A consulter sans modération !

Breeding Clearance Notification

A compter du 1er février 2011, le visa temporaire d'exportation a été remplacé par un le « Breeding Clearance Notification ». Ce document pourra être envoyé directement par France Galop à l'autorité hippique du pays de destination après réception des informations suivantes au service des livrets de France Galop :

1. Le formulaire de demande de visa temporaire élevage (à se procurer auprès de Sylvie Mazier au service des livrets tél : 01 49 10 21 70 ou sur le site du Syndicat des Eleveurs, sous rubrique sanitaire)
2. Une copie des pages suivantes du livret signalétique :
 - page des origines,
 - page de signalement
 - page des visas
3. Un chèque de 49,04€ à l'ordre de France Galop.

A condition de remplir avec minutie et d'envoyer au service des livrets l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus, la procédure sera extrêmement simplifiée puisqu'il ne sera plus nécessaire d'envoyer le livret du cheval.

La validité du visa est de 9 mois maximum à compter de la date de départ, sans changement d'itinéraire.



Numéro Vert fourrage en Basse-Normandie

Beaucoup d'élevages ont des difficultés pour faire la soudure avant la mise à l'herbe.

Les chambres d'agriculture de Basse-Normandie ont mis en place un numéro vert afin d'identifier les exploitants en manque de fourrage et ceux qui peuvent en céder. Ce numéro gratuit (0800 971 271) répond cinq jours sur sept de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h. L'objectif est de mettre en relation l'offre et la demande chez les exploitants afin de trouver des solutions de proximité.



© C. de Lencquesaing

Juridique

Cartes d'immatriculation

Un arrêt de la Cour d'Appel de Caen en date du 23 mars 2010 a confirmé deux tendances de la jurisprudence :

1. La carte n'est pas un titre de propriété dans la mesure où elle ne fait pas l'objet d'une publication. (Elle peut établir néanmoins une présomption).
2. Pourtant la non délivrance de la carte à l'acheteur, lors d'une transaction, entraîne la résolution de la vente.

Abus de droit

Sa nouvelle définition lui confère une application plus large : «l'administration peut écarter, comme ne lui étant pas opposables les actes ayant un caractère fictif, ainsi que les actes qui, recherchant le bénéfice d'une application littérale des textes ou de décisions à l'encontre des objectifs poursuivis par leurs auteurs, n'ont pu être inspirés par aucun autre motif que celui d'éluider ou d'atténuer les charges fiscales que l'intéressé, si ces actes n'avaient pas été passés ou réalisés, aurait normalement supportées, eu égard à sa situation ou à ses activités réelles». Avouez que c'est joliment dit ! En termes moins opaques, on traduira qu'une construction artificielle destinée à échapper à l'impôt, peut être démolie et sanctionnée par l'Administration.

La sanction d'un redressement pour abus de droit est, outre les intérêts de retard, une majoration de 40% et même de 80 % si l'administration établit que le contribuable est l'instigateur principal ou le bénéficiaire principal de l'abus de droit.

Fiscalité

Plus value à long terme

A compter de 2011, les plus values à long terme (plus de 2 ans de détention) réalisées par les particuliers (propriétaires non éleveurs) à l'occasion de ventes de chevaux, seront taxées à 19 % au lieu de 16 %; à cela il convient d'ajouter les prélèvements sociaux qui eux sont relevés de 0,2 % passant à 12,3 %. Soit un total de 31,3 % au lieu de 28,1 pour les exercices clos en 2010. Par contre, les plus values professionnelles (éleveurs avec ou sans sol) restent à 16 % avec les prélèvements à 12,3, soit au total 28,3.

Réduction ISF

A compter de 2011, le taux de réduction de l'ISF pour les investissements dans les PME diminue de 75 à 50 % pour un plafond, lui aussi, en baisse de 50.000 à 45.000 €. Et, l'investissement dans les «chevaux de courses et de concours» n'est plus éligible ! Nous avons adressé à l'administration fiscale un plaidoyer pour donner à ce texte une application étroite et ne pas y inclure les «élevages de chevaux destinés à la course»... nous attendons la réponse.

Taux de T.V.A.

A la suite de la condamnation des Pays Bas par la Cour de Justice Européenne pour appliquer un taux réduit de TVA au secteur cheval, une vaste action politique et engagée par tous les pays européens concernés, dont la France évidemment. On trouvera sur le site du Syndicat le premier communiqué à ce sujet en date du 7 mars. Le combat continue !

Réalisation de pedigrees par Bruno de Watrigant : un service du Syndicat des Eleveurs réservé uniquement à ses adhérents !

Bruno de Watrigant, épaulé par Hedwige de Kergorlay, vous propose la réalisation des pages de pedigrees standardisées au tarif très attractif de 60 € par page. Une seule adresse : bdewatrigant@wanadoo.fr

E.I.R.L.

On connaissait l'EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée), l'EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), voici l'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée. Elle permet à tout entrepreneur individuel de protéger ses biens personnels des risques liés à son activité professionnelle, par exemple en cas de faillite, en affectant à son activité professionnelle un patrimoine bien défini qui sera le seul à pouvoir faire l'objet de poursuites de la part de créanciers professionnels. Une déclaration de ce patrimoine doit être adressée à la Chambre d'Agriculture du département.

En cas d'affectation d'un bien d'une valeur supérieure à 30.000 €, le recours à un commissaire aux apports est obligatoire.

En cas d'affectation d'un bien immobilier, c'est le recours à un notaire qui est obligatoire. L'EIRL a en outre la particularité d'être soumise à l'impôt sur le revenu et non à l'impôt sur les sociétés et, ceci, même si les recettes accessoires à l'activité agricole, de nature commerciale ou non commerciale, dépassent les limites habituelles autorisées (30 % des recettes agricoles ou 50.000 €, à juger sur les trois années précédentes).

Seuil d'imputation des déficits agricoles

Il est porté à 106.215 €. Ceci signifie que si les revenus nets non agricoles dépassent ce seuil, l'imputation des déficits agricoles n'est plus possible. (Loi de Finances pour 2011)

Centre de gestion agréé

Rappelons les avantages fiscaux que procure l'adhésion à un Centre de Gestion ou à une Association agréés :

- Dispense de la majoration de la base d'imposition. En d'autres termes, un éleveur soumis aux bénéfices agricoles réels ou aux bénéfices non commerciaux, lorsqu'il n'est pas adhérent d'une structure agréée, voit sa base d'imposition (excédent des recettes sur les charges) majorée de 25 % avant le calcul de l'impôt.
- Une éventuelle réduction de l'impôt de l'année d'une somme maximale de 915 euros.
- Un raccourcissement du délai de reprise de l'administration fiscale de 3 à 2 ans.

Brefs rappels

- Les recettes accessoires sont rattachables aux recettes agricoles si, au cours des 3 années précédentes, elles n'ont excédé ni 50.000 € en moyenne, ni 30 % des recettes agricoles (le tout en TTC).
- Les propriétaires qui ont un entraîneur salarié relèvent des Bénéfices Agricoles.
- Les terres peuvent être conservées dans le patrimoine individuel privé. La structure professionnelle peut alors payer un loyer que le privé déclarera en revenu foncier. L'intérêt est d'alléger le bénéfice côté professionnel et de supprimer ainsi des charges sociales...

Sanitaire

Liste des désinfectants autorisés pour les matériels de transports d'animaux domestiques autorisés par le Ministère de l'Agriculture. A retrouver grâce au lien suivant : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/usa/50991230.htm>



AIR CHIEF MARSHAL
b. (IRE) 2007 - 1,62m (Danehill Dancer - Hawala)

UN SPINTER, parmi les meilleurs 2 ans de sa génération

- **A 2 ans**, EBF Maiden Stakes (1400m) de 8 longueurs
2nd Phoenix Stakes **Gr.1**, (1200m) devant **Beethoven** (Dewhurst Stakes **Gr.1**) **Rating timeform 115**
- **A 3 ans**, Minstrel Stakes **Gr.3** (1400m) devant **Duff** (**Gr.2**)

Le premier fils de l'exceptionnel DANEHILL DANCER stationné en France
Issu d'une famille maternelle Aga Khan

3 000€ Live foal

Sylvain Vidal : +33 (0)6 20 99 10 15
Mathieu Alex : +33 (0)6 26 59 19 18

HARAS DE LA CAUVINIÈRE
Notre-Dame de Courson - 14140 Livarot
Tél./Fax: +33 (0)2 31 31 48 78 - harascauviniere@aol.com

Quel espace de compétences pour l'éleveur ?

« ... on entend par acte de médecine des animaux, tout acte matériel ou intellectuel ayant pour objet de déterminer l'état physiologique d'un animal ou d'un groupe d'animaux ou son état de santé, de diagnostiquer une maladie, y compris comportementale... », voici la définition de l'acte vétérinaire proposée par l'ordonnance (adoptée par le Conseil des ministres le 19 janvier) qui vise à modifier les dispositions du code rural et de la pêche à la suite des Etats Généraux du Sanitaire qui se sont tenus en 2010.

Cette définition très surprenante de l'acte de médecine vétérinaire (la physiologie des animaux n'a rien à voir avec le médical) pourrait être considérée, de fait, comme une régression de l'espace de compétences de l'éleveur pour la pratique d'un certain nombre d'actes techniques et courants de nature zootechnique.

Seul espoir : la prochaine parution d'un décret devrait définir la liste des actes que les éleveurs professionnels pourront réaliser sur leurs animaux et devenir ainsi, selon les termes même du Ministre de l'Agriculture « les infirmiers de leur élevage ».

Le Syndicat des Eleveurs reste très attentif à l'ensemble des actes qui seront inscrits sur cette liste et use de tout son pouvoir auprès des parlementaires et de la Direction Générale de l'Alimentation pour faire entendre la légitimité des gestes quotidiens pratiqués avec savoir-faire par les éleveurs.

Nouvelles règles de nomination des étalons et des poulains à la Breeders' Cup et au Fonds Européen de l'Élevage.

Breeders' cup

Qualification de la production d'étalons européens

A partir de janvier 2011, tous les produits issus d'étalons inscrits au programme International des Etalons Breeders' Cup pourront participer aux épreuves de la Breeders' Cup.

Les étalonniers qui souhaitent inscrire leurs étalons faisant la monte dans l'hémisphère nord hors zone Amérique au programme Breeders' Cup devront payer annuellement une cotisation égale à 50% du prix de saillie affiché (cotisation minimum fixée à 750 euros).

Pour plus de renseignements : www.international.breederscup.com

De manière exceptionnelle, du 1^{er} février au 30 juin 2011, il sera possible d'inscrire au programme Breeders' Cup les yearlings, deux ans ou chevaux de trois ans et plus issus d'étalons inscrits en 2011 au programme Breeders' Cup moyennant une cotisation par cheval de respectivement 2200 euros, 4500 euros et 19000 euros.

Fonds Européen de l'élevage / European breeders' fund

● Etalons hors zone FEE*

De manière symétrique aux nouvelles dispositions Breeders' Cup, les étalonniers situés hors de la zone FEE* pourront, à partir de janvier 2011, qualifier la production (conçue l'année de la cotisation) de leurs étalons moyennant une contribution de 50% du prix de saillie affiché de l'étalon. Les poulains, conçus en 2011, issus de la production d'étalons non qualifiés FEE pourront être inscrits au Fonds Européen de l'Élevage moyennant une cotisation de 500 US\$ (380 €) jusqu'au 1^{er} mai 2013, de 3000 US\$ (2200 €) jusqu'au 15 février 2014, et de 6000 US\$ (4500 €) jusqu'au 30 juin 2014.

● Etalons de la zone FEE*

Les conditions de qualification des étalons en zone FEE* restent les mêmes. La contribution est indexée sur la base de la moyenne du prix des saillies vendues (comptant un abattement de 30% pour les saillies payables au 1/10 ou de 40% pour les saillies payables Life Foal). Le montant de la cotisation pour chaque étalon correspond au prix de saillie moyen multiplié par un coefficient pondérant le nombre de juments saillies lors de la saison (1 pour les étalons ayant sailli moins de 65 juments, 1,5 pour les étalons ayant sailli de 65 à 85 juments, 2 pour les étalons ayant sailli de 86 à 120 juments et 3 pour les étalons ayant sailli plus de 121 juments).

Pour plus de renseignements :

Bureau du Fond Européen de l'Élevage - Joelle Dop. 46 place Abel Gance
92655 Boulogne Cedex. Tél : 01 49 10 20 12 - www.ebfhorseracing.com



© C. de Lencquesaing

*Zone FEE : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie (zone Ouest de l'Oural), San Marin, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Vatican.

Ils nous ont quitté

● Le Baron Thierry van Zuylen de Nyevelt s'est éteint, après un long combat contre la maladie en janvier dernier. C'est une page de l'élevage français qui se tourne avec sa disparition, celle des couleurs rouges et blanches chevronnées associées au haras de Varaville acheté en 1952. Le Haar (3^{ème} du Jockey-Club, père d'Exbury), Voix du Nord (Prix Lupin), Ramsin (Grand Prix de Saint-Cloud), Astarla (Prix Vermeille, Prix Jacques Le Marois), Corps A Corps (Grand Steeple Chase de Paris) sont quelques uns des élèves à avoir porté cet élevage polyvalent au plus haut niveau. A sa fille, Cordélia, et à toute sa famille nous présentons nos sincères condoléances.

● C'est avec regret que nous avons appris la disparition de Noël Pelat, jockey de talent ayant remporté le Grand Steeple-Chase de Paris à 19 ans et éleveur émérite, sur les terres du Haras de la Croix Sonnet dont il était propriétaire, notamment de Tip Moss, Phantom Breeze, et Mansonnien. Nous accompagnons Noëlle, sa fille, et sa famille de toutes nos pensées.

LE HAVRE
b.b (IRE) 2006 - 1,64 m (Noverre - Marie Rheinberg)
Un des plus rapides vainqueurs du Jockey-Club - Gr.1
"Le Havre est un cheval d'exception"
JC Rouget - JdG 8/6/09
... ses premiers foals sont exceptionnels !
5 000 € Live foal
100 000 € au propriétaire de son 1^{er} gagnant de groupe
Sylvain Vidal : +33 (0)6 20 99 10 15
Mathieu Alex : +33 (0)6 26 59 19 18
HARAS DE LA CAUVINIÈRE
Notre-Dame de Courson - 14140 Livarot
Tél./Fax: +33 (0)2 31 31 48 78 - harascauviniere@aol.com

Adhérents à l'honneur PLAT du 01/01/2011 au 25/03/2011

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
Haras de S.A. l'AGA KHAN SCEA	MIGHTY HIGH	Centenary Vase	3	HK

Adhérents à l'honneur OBSTACLE du 01/01/2011 au 25/03/2011

ÉLEVEURS	CHEVAUX	PERFORMANCES	GR.	PAYS
Jean-Charles HAIMET & Jean-Pascal LIBERGE	CHELTENIAN	Champion Bumper Race	1	GB
Jacky RAUCH	AL FEROF	Supreme Novices' Hurdle	1	GB
Philippe GASDOUÉ	MEDERMIT	Scilly Isles Novices Chase	1	GB
Noël PELAT	GOLDEN SILVER	Paddypower.com Chase	2	IRE
	GOLDEN SILVER	Tied Cottage Chase	2	IRE
	GOLDEN SILVER	Normans Grove Chase	2	IRE
Famille NIARCHOS	NOLAND	Aon Chase	2	GB
Robert MONGIN	QUITO DE LA ROQUE	Ten Up Novice Chase	2	IRE
	QUITO DE LA ROQUE	Woodlands Park 100 Club Chase	2	IRE
Anne GOOSSENS	ST PETERSBOURG	Premio Corsa di Roma	3	ITY
Comtesse Edouard DECAZES	BERRYVILLE	Grand Prix de Pau	3	FR
Jacques DÉTRÉ	MONPILOU	Prix d'Indy	3	FR
Guy CHÉREL	OISEAU DE NUIT	Grand Annual Chase	3	GB



Voyage du syndicat des éleveurs ...

Cette année, nous vous emmenons découvrir les merveilles d'Istanbul en marge du week-end de l'"Arc turc" et la non moins historique ville de Bodrum, le Saint-Tropez turc, du 2 au 10 septembre. Un voyage où se mêlent découverte des courses, de l'élevage et du patrimoine luxuriant eurasiatique.

Le programme sera finalisé prochainement et sera envoyé sur simple demande auprès de Caroline Legoux (Agence Thémós) au 01 74 70 43 50 ou à l'adresse suivante production@themos.fr.

Éleveurs !

Pensez à approvisionner votre compte éleveur France Galop en prévision du prélèvement de la cotisation annuelle (50€) du Syndicat qui est imminent.

© C. de Lencquesaing

PLAT

Plat - Palmarès des éleveurs en France - 25/03/2011						
RANG	ÉLEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
1	JEAN-CLAUDE SEROUL	34	87	9	38	45 215
2	Ecurie Skymarc Farm	32	72	6	28	33 489
3	S.A. Aga Khan	31	67	7	16	30 826
4	Haras du Quesnay	19	30	5	15	26 391
5	Petra Bloodstock Agency Ltd	22	43	7	17	24 783
6	Alain Chopard	29	60	5	26	24 618
7	Dayton Investments Ltd	23	53	7	14	23 683
8	Eric Puerari	29	55	11	18	20 922
9	Haras de la Perelle	11	19	4	6	19 650
10	Janus Bloodstock Inc	18	47	7	18	19 322
11	Stilvi Compania Financiera SA	24	55	5	17	18 733
12	Haras du Mézeray SA	17	39	4	15	18 205
13	Ecurie Jarlan	9	20	5	7	17 467
14	SNC Régnier	20	51	8	19	16 921
15	SCEA Ecurie Bader	16	38	3	15	15 397
16	Wertheimer & Frère	44	98	7	26	14 894
17	Haras d'Étreham	23	47	5	14	14 835
18	SARL Jedburgh Stud	18	48	4	20	14 406
19	Josselyn Soula	1	4	3	1	12 804
20	San Gabriel Investments Inc.	24	60	6	23	12 684

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs faisant la monte en France - 25/03/2011							
RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	KINGSALSA	71	13	14	58	332 030	4 676
2	Slickly	57	14	16	46	304 480	5 341
3	Muhtathir	47	9	11	31	220 800	4 697
4	Indian Rocket	35	5	7	36	161 340	4 609
5	Kendor	23	8	8	22	146 850	6 384
6	Enrique	58	8	8	38	142 150	2 450
7	Elusive City	14	5	7	14	141 750	10 125
8	Sinndar	26	5	7	14	132 450	5 094
9	Anabaa Blue	40	5	6	30	128 200	3 205
10	Gold Away	33	6	6	26	127 020	3 849
11	Panis	38	3	5	30	125 620	3 305
12	Highest Honor	31	4	4	21	108 300	3 493
13	Take Risks	25	3	3	26	102 450	4 098
14	Anabaa	27	6	7	17	100 350	3 716
15	Poliglote	23	5	5	21	99 300	4 317
16	Green Tune	42	3	3	31	98 900	2 354
17	Tremolino	29	4	5	21	98 100	3 382
18	Nombre Premier	21	4	5	15	89 350	4 254
19	Layman	25	6	7	16	87 300	3 492
20	Marchand de Sable	35	2	3	18	86 850	2 481

PLAT

Plat - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs - 25/03/2011							
RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	KINGSALSA	71	13	14	58	332 030	4 676
2	Slickly	57	14	16	46	304 480	5 341
3	Muhtathir	47	9	11	31	220 800	4 697
4	Verglas	41	8	10	37	209 250	5 103
5	High Yield	45	9	9	39	171 900	3 820
6	Indian Rocket	35	5	7	36	161 340	4 609
7	Kendor	23	8	8	22	146 850	6 384
8	Enrique	58	8	8	38	142 150	2 450
9	Elusive City	14	5	7	14	141 750	10 125
10	Numerous	42	3	4	39	138 750	3 303
11	Sinndar	26	5	7	14	132 450	5 094
12	Diktat	25	5	6	28	132 300	5 292
13	Anabaa Blue	40	5	6	30	128 200	3 205
14	Gold Away	33	6	6	26	127 020	3 849
15	Panis	38	3	5	30	125 620	3 305
16	Oasis Dream	20	6	8	10	115 500	5 775
17	Tiger Hill	15	5	5	9	112 850	7 523
18	Highest Honor	31	4	4	21	108 300	3 493
19	Take Risks	25	3	3	26	102 450	4 098
20	Bahhare	18	7	7	13	100 850	5 602

Obstacle - Palmarès des éleveurs en France - 25/03/2011

RANG	ÉLEVEURS	CHEVAUX	COURSES	VICT.	PLACES	PRIMES
1	HARAS DE SAINT-VOIR	26	41	4	21	21 838
2	José Gonzalez	1	4	4	0	18 441
3	M.L. Bloodstock Ltd	8	21	5	4	18 175
4	Guy Chérel	17	33	4	18	16 779
5	Comtesse Edouard Decazes	1	3	2	0	15 480
6	Jacques Détré	2	3	2	1	13 482
7	SCEA Haras de Mirande	13	29	2	13	12 195
8	Paul Nataf	5	12	2	5	11 545
9	Luc Avril	6	13	4	6	11 271
10	SCEA Hamel Stud	4	8	3	3	10 881
11	Madame Marie-Line Robert	1	2	1	0	10 800
12	Madame Benoît Gabeur	6	9	4	1	10 599
13	Alain Couétil	3	3	1	0	10 462
14	Stéphane Milaveau	6	12	4	3	9 882
15	François-Marie Cottin	20	35	3	9	9 760
16	Olivier de la Garoullaye	3	9	1	5	9 747
17	Claude Pelsy	14	29	2	9	9 690
18	Patrick Joubert	13	21	2	7	9 630
19	Madame Gilbert Gallot	8	19	1	11	9 439
20	Haras d'Étreham	4	9	3	3	9 160

Obstacle - Palmarès des Étalons Pères de Vainqueurs - 25/03/2011

RANG	ÉTALONS	PRODUITS	VAINQ	VICT.	PLACES	GAINS	MOY/PART
1	LAVIRCO	30	6	7	16	279 750	9 325
2	Poliglote	26	5	7	17	255 895	9 842
3	Turgeon	35	4	6	24	247 980	7 085
4	Ballingarry	29	8	10	16	217 820	7 511
5	Saint des Saints	22	7	9	11	206 665	9 393
6	Dom Alco	18	4	6	12	185 000	10 277
7	Ungaro	19	6	7	19	174 565	9 187
8	Robin des Champs	20	4	5	11	163 020	8 151
9	Martaline	25	1	1	24	159 530	6 381
10	Kapgarde	42	7	7	25	157 195	3 742
11	Loup Solitaire	14	4	4	15	150 940	10 781
12	Alberto Giacometti	15	6	7	11	138 990	9 266
13	Sleeping Car	22	3	4	24	136 945	6 224
14	Discover d'Auteuil	29	3	4	16	132 410	4 565
15	Astarabad	12	2	2	6	128 280	10 690
16	Spadoun	5	1	4	0	122 940	24 588
17	Califet	16	4	4	23	119 685	7 480
18	Reste Tranquille	6	3	4	5	118 525	19 754
19	Enrique	15	3	4	6	115 640	7 709
20	Tremolino	22	2	3	13	114 595	5 208

MASTER MINDED, par NIKOS (comme FORESTIER) gagne son 7ème Groupe 1...

FORESTIER

Par NIKOS, étalon de tête en obstacle, père de Ombre d'Estreval, Nononito, Cenkos (Gr. 1 en GB), etc...

Prix de Saillie : 1.500 € HT, LF

100% de réussite en 2010 avec ses premiers 3 ans :

MARCUS DE LA BORIE gagnant et placé de Listed à Auteuil et FORESTA gagnante de Listed.

Haras du Hoguenet  En station : Tél. : 02 31 63 55 57

Contact :  Mr Alexandre KORN - Tél. : 06 07 76 38 54



Alexan, né en France en 2000 - Taille : 1.65 m